Le Nord

ADMINISTRATION — *LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE*

BUREAU D'ANNONCES — *1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place*

CONDITIONS	
Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem.non-limitrop.et Etrang.,port en sus	

PUBLICITÉ	
Annonces	la ligne 0,40
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 1,50
Chronique locale	— 4,00

TEMPÉRATURE

Lille, le 16 mars.

Minimum, nuit, abrité........ [illegible]
Minimum, nuit, découvert.... [illegible]
Surface du sol, 8 h. du matin [illegible]
A 1 mètre de profondeur...... [illegible]
De l'air à l'ombre........ [illegible]
Maximum, jour, à l'ombre.... [illegible]
Maximum, jour, au soleil..... [illegible]
Etat hygrométrique (8 h. m.) [illegible]
Etat du ciel : Peu nuageux.
Direction du vent : N.

Baromètre. — Le 16 mars (8 h. du matin) la pression est de 772 m/m le 17 mars (8 heures du matin) la pression est de :

Temps probable.— En France, un temps beau est probable avec température moins basse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'impôt sur le revenu

(SUITE)

M. MONSSERVIN. — Ce qu'on veut avant tout, c'est connaître d'ores et déjà ce que l'on paiera. Il ne faut pas leurrer les gens et faire croire aux agriculteurs qu'ils ne paieront rien alors qu'ils paieront autant et plus qu'auparavant.

M. GAILHARD BANCEL demande comment sera évalué le revenu des terres plantées en vigne ou en mûrier pendant les quatre premières années pendant lesquelles elles restent improductives.

M. CAILLAUX. — Nous sommes obligés d'évaluer par période, l'évaluation annuelle est impossible.

M. RIBOT. — Nous aurons à étudier à l'article suivant la question des révisions partielles.

M. DE VILLEBOIS-MAREUIL. — On m'accuse de vouloir créer un privilège, j'ai gardé le souvenir de la misère des viticulteurs.

M. PELLETAN. — J'espère que la Chambre ne se laissera pas séduire par la comparaison de M. de Villebois-Mareuil.

M. JAURÈS monte à la tribune. Il accuse les auteurs d'amendements de vouloir faire échec à la réforme fiscale. Il supplie la majorité de ne pas les suivre.

M. AIMOND. — Le vote de cet amendement ne serait pas l'échec de toute réforme fiscale, ce serait seulement l'échec du projet Caillaux (Applaudissements à droite et au centre).

On vote sur l'amendement de M. De Villebois-Mareuil : Pour 220, contre-[illegible].

L'article 11 est relatif au mode d'évaluation des propriétés non bâties.

M. MONSSERVIN demande que les classificateurs ne puissent être choisis parmi les propriétaires non imposés.

M. PELLETAN observe qu'ils seront nécessairement désignés avant l'évaluation et qu'on ne pourra par conséquent savoir s'ils seront ultérieurement imposés.

L'article 11 est adopté.

Les deux premiers paragraphes de l'article 12 sont adoptés.

M. DE GAILHARD-BANCEL demande une modération d'impôt en cas de changement de culture entraînant l'improduction du sol pour une période plus ou moins longue.

MM. CAILLAUX et PELLETAN s'y opposent.

M. RIBOT appuie l'amendement de M. DE GAILHARD-BANCEL et propose le renvoi à la Commission qui est mis aux voix.

Le renvoi est prononcé.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 10.

La Croix du Nord insère les Annonces légales et judiciaires de MM. les Officiers ministériels. Elle serait reconnaissante aux Lecteurs et Amis qui voudraient bien lui confier ces insertions.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord » 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

L'ETAT
et le bonheur universel

Une des tendances les plus caractéristiques de notre époque est, sans contredit, celle qui nous porte à tout attribuer à l'Etat.

Qu'il s'agisse des injustices du sort, des abus, des accidents, de l'inégalité des conditions ; qu'il soit question d'institutions de prévoyance, d'assistance ou encore des grandes entreprises comme les chemins de fer, les banques, les assurances, l'alcool, le pétrole, etc., ce refrain revient continuellement sur les lèvres d'une foule de gens : l'Etat devrait remédier à ces maux, pourvoir à ces besoins ; c'est l'Etat qui devrait exploiter toutes ces industries.

On dirait que cet Etre merveilleux que l'on invoque comme une providence toute puissante, est assez riche pour subvenir à toutes les nécessités, assez clairvoyant pour les distinguer, assez intelligent et assez fort pour solutionner toutes les difficultés et assurer le succès de toutes les affaires.

C'est une sorte de dieu qui peut tout, qui sait tout, qui possède tout, et il semble que si on le chargeait de tous nos intérêts et si patron unique, il prenait les lieu et place des particuliers, nous verrions bientôt poindre l'aurore du bonheur universel.

C'est là une singulière illusion que l'on comprend difficilement et qui, en tout cas ne résiste guère à un peu de réflexion.

L'Etat en effet, est-il un patron plus intelligent, plus actif, plus prévoyant et plus humain que tous les autres patrons ? Voit-on les entreprises dont il prend la direction réussir mieux que celles qui dépendent de l'industrie privée ? Les pays les plus prospères sont-ils ceux où l'Etat a le plus de prérogatives ?

C'est le contraire qui est vrai : il est prouvé jusqu'ici que l'Etat s'acquitte des besognes ordinaires de l'industrie et du commerce, beaucoup moins bien que les particuliers.

Il est entrepreneur de chemins de fer, fabricant de tabacs, d'allumettes, de céramique, imprimeur. Or, on sait à quel concert de plaintes et de réclamations ces divers métropoles donnent journellement lieu.

Et cela se conçoit : quiconque travaille pour lui-même dans une spécialité, déplore constamment toutes ses facultés inventives, est sans cesse à l'affût des procédés nouveaux, des combinaisons inédites pour satisfaire et étendre sa clientèle.

Mais l'Etat ayant la faculté d'imposer par le monopole ses produits à chacun de nous, ne s'inquiète pas si ses produits nous déplaisent. Il n'est pas soumis, au coup de fouet, au danger comme au bienfait de la concurrence.

— Non seulement l'Etat travaille moins bien que les particuliers, mais il le fait toujours dans des conditions plus onéreuses. — Dans cette immense collectivité anonyme où l'on manie l'argent de tout le monde et où personne n'y est de sa poche, personne non plus n'a un intérêt immédiat à regarder à la dépense. Pour le moindre service d'ailleurs, il faut une foule de fonctionnaires : l'Etat ne peut pas planter un arbre sans mobiliser aussitôt une armée d'employés. Voilà pourquoi entre ses mains, une bonne entreprise devient une mauvaise affaire.

Le gouvernement français administre directement environ 2.800 kilomètres de voies ferrées, or, l'exploitation de ce réseau laisse un déficit annuel de 48 millions. Ce déficit est dû en grande partie aux frais énormes de l'exploitation.

Alors que ceux-ci ne dépassent pas 50 % pour les grandes compagnies comme celles de Paris-Lyon et d'Orléans, le coefficient d'exploitation des chemins de fer de l'Etat atteint le chiffre invraisemblable de 77 % !

Or, aujourd'hui les grandes luttes des nations ont changé de terrain et les batailles, au lieu de se décider à coups de canon, se livrent dans les usines à coups d'inventions et de machines perfectionnées.

Ces luttes nouvelles pour ne point faire couler le sang, comme les anciennes, n'en sont pas moins terribles et si nos industries nationales étaient livrées à l'Etat, l'étranger aurait tôt fait de nous déloger de tous les marchés.

— Mais peut-être la condition des travailleurs serait-elle meilleure. — Hélas ! erreur encore : l'Etat unique répartiteur des travaux à exécuter et des salaires à consentir, ferait peser sur les ouvriers un joug de fer, une discipline écrasante.

L'Etat-patron impose sa volonté à ses subordonnés et n'admet pas qu'on la discute : la contrainte par la force, tel est son dernier mot. Nous l'avons constaté naguère à Lille, lors de la dernière grève de la manufacture de tabac ; malgré le bien-fondé des réclamations des ouvrières, l'Etat se refusa à tout débat contradictoire entre les délégués des grévistes et l'Administration.

Sous une forme ou sous une autre, le socialisme d'Etat ramènerait les travailleurs à une sorte d'esclavage : serfs modernes ils s'exténueraient, en fin de compte, pour fournir aux fonctionnaires leur traitement ou leur pension.

Non, l'Etat, patron unique, n'ouvrirait pas pour la nation une ère de prospérité ; il ne ferait pas le bonheur universel. — Ce serait le ralentissement des affaires, l'augmentation des dépenses pour un résultat moindre ; ce serait avec la décadence du pays l'anéantissement de l'individu devant l'omnipotence de l'Etat.

L'amélioration du sort des prolétaires demandons-la à l'organisation professionnelle, elle seule introduira dans notre régime du travail plus de logique, plus de justice et de fraternité.

La corporation organisée gardienne des droits et des intérêts généraux de la profession, reconstituerait les unités sociales, règlerait avec compétence les questions d'apprentissage, l'organisation, les conditions du travail.

Elle établirait des institutions de prévoyance et d'assistance, créerait des organismes appropriés pour trancher les différends d'ordre individuel, pour statuer sur les litiges d'ordre collectif, pour prévenir et dirimer les conflits.

Cette organisation ou mieux cette décentralisation professionnelle permettrait de réaliser des réformes, écrasantes aujourd'hui pour l'Etat centralisateur, elle serait un merveilleux outil de progrès économique et un puissant élément de paix et de conservation sociale.

Malheureusement cela ne ferait pas l'affaire de nos socialistes et c'est la raison pour laquelle les hommes du bloc radical, aveuglément soumis à leurs alliés d'extrême-gauche, ne l'accompliront pas.

Ils préfèrent, pour jeter un peu de poudre aux yeux, voter à la vapeur, sans documentation, sans préparation suffisantes des lois ouvrières inapplicables, au risque de causer au monde du travail les déceptions les plus cruelles.

A. R. T.

ÉCHOS

SAPEURS-POMPIERS

Dimanche après-midi, les délégués des sapeurs-pompiers de l'arrondissement de Valenciennes ont choisi pour vice-président M. le capitaine Laderrière, d'Escaudain, et pour délégué de l'arrondissement M. le capitaine Ege, de Saint-Amand.

Etaient représentées : les compagnies de Denain, Escaudain, Escaupont, Lourches, Maing, Neuville-sur-l'Escaut, Raismes, Rœulx, Saint-Amand-les-Eaux, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, Vieux-Condé les subdivisions de Beuvrages, Haulchin, Hérin, Oisy et Prouvy.

L'assemblée a décidé d'envoyer aux délégués du Conseil supérieur du ministère de l'intérieur un certain nombre de « desiderata » :

1° Demander le statu quo relativement à la révision générale du décret du 10 novembre 1903, portant sur l'organisation des corps de sapeurs-pompiers, pour en permettre l'étude approfondie aux Unions ;

2° Demander le statu quo relativement à la révision de la loi du 31 juillet 1907, modifiant celle du 23 avril 1898 et le décret du 12 juillet 1899, déterminant les pensions en cas de blessures en service commandé, pour permettre à la dite loi de fonctionner normalement pendant quelque temps ;

3° Demander l'assimilation des corps de sapeurs-pompiers aux Sociétés de tir pour l'obtention des munitions ;

4° Demander l'assimilation des corps de sapeurs-pompiers aux Sociétés de secours mutuels en leur conservant leur autonomie, contrairement aux termes de la loi du 1er avril 1898 ;

5° Demander la réglementation du service des inspecteurs départementaux ;

6° Demander que les officiers aient du ministère de l'intérieur un titre officiel de leur nomination ;

7° Récompenses pour actes de dévouement.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

A partir du 16 mars courant, la commune de Saint-Rémy-Chaussée, actuellement rattachée à Avesnes-sur-Helpe, sera desservie par le bureau de poste d'Aulnoye.

Université catholique

FACULTÉ DE DROIT

Section des Sciences sociales et politiques

Mardi 17, à 5 heures. — M. Guillaume : « Les actes royaux et seigneuriaux ».

Gazette du Nord

Samedi a été célébré, en l'église Notre-Dame, de **DOUAI**, le mariage de **M. André Mennesson avec Mlle Jeanne Flévet.**

Le consentement des époux a été reçu par Mgr Péchenard, évêque de Soissons, ami de la famille.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Henry Mennesson, de Reims, et Louis Dupont père, de Douai, ses oncles ; pour la mariée, MM. Félix Flévet, maire de Masny, et Albert Deville, de Douai, ses oncles.

BIBLIOTHÈQUE PIEUSE, IMAGERIE, LITTÉRATURE. — Librairie F. DEMAN, 77, rue Esquermoise, 77, Lille.

Lundi matin, ont eu lieu, à **MARQUETTE-LEZ-LILLE**, les funérailles de **M. Désiré Lefebvre**, fils de M. et Mme Lefebvre-Deffrennes, décédé à l'âge de 20 ans et demi.

Un très grand nombre de personnes assistaient à la cérémonie, donnant ainsi à la famille si éprouvée un témoignage de leurs sympathiques condoléances.

Le corps était porté par les camarades de travail du défunt.

FUNÉRAILLES
de M. le chanoine PARENT
Doyen de Merville

TOUTE UNE CITÉ EN DEUIL

Merville a fait lundi matin au pasteur dont le dévouement et la bonté ne se démentirent jamais un instant pendant l'espace de vingt ans, des funérailles qui ont été à la fois touchantes et grandioses.

Touchantes, car la paroisse tout entière qui se pressait autour du cercueil de son vénéré et regretté doyen, manifesta les sentiments de la tristesse la plus sincère et du chagrin le plus profond.

Grandioses, parce que de mémoire d'homme, on n'avait jamais vu à Merville, une cérémonie funèbre aussi imposante et se déroulant dans un cadre aussi majestueusement impressionnant.

Et que dire aussi de ce coup d'œil saisissant qu'offrait la ville, à ses propres habitants et à cette foule venue du dehors ! Le drapeau en berne et cravaté de noir a été arboré à la mairie et à presque toutes les façades des habitations ; les maisons, encadrant la place de l'Eglise et de la Mairie ou se trouvant sur le passage du cortège, sont toutes décorées de tentures noires frangées de blanc et recouvertes de larmes ou de cartouches aux initiales du défunt ; les contrevents des maisons sont fermés ; les reverbères sont allumés et voilés de crêpe...

On vit par là combien la chrétienne population de Merville respectait et aimait son digne pasteur qui avait pour tous une si grande affection, et pour les pauvres et les malheureux surtout, un cœur si bon, si large et si compatissant.

On comprit aussi à quel degré, elle appréciait la haute culture intellectuelle, le jugement sûr et droit qui, avec ses autres qualités morales, distinguait le cher et regretté doyen.

Honneur à vous, paroissiens de Merville, qui, lundi matin, avez témoigné d'une façon si éclatante et si spontanée votre affectueuse et filiale reconnaissance au père actif, condescendant et généreux dont le souvenir restera profondément gravé dans votre mémoire !

LA LEVÉE DU CORPS — LE CORTÈGE

Bien avant l'heure fixée pour les funérailles, une foule considérable stationne dans la rue du presbytère, qui disparaît entièrement sous de magnifiques tentures.

A dix heures et demie, M. le chanoine Coubronne, archiprêtre de Bailleul, procède à la levée du corps, assisté de MM. les abbés Agasse et Arnould, tous deux originaires de Merville.

Puis le cortège se déroule dans les rues de la cité.

Après la croix, ont pris place la batterie des sapeurs-pompiers, l'école libre des garçons et celle des filles ; les vieillards de l'hospice ; l'Ouvroir, les Enfants de Marie avec leur bannière ; l'Orphelinat Saint-Victor ; l'Œuvre de Marie ; une délégation du Collège d'Estaires ; la Conférence de Saint-Vincent de Paul des dames ; puis viennent, avec leurs drapeaux, les sociétés de Secours mutuels, des Anciens Militaires, de Saint-Pierre et de Saint-Joseph ; la Jeunesse Catholique ; la Musique municipale ; la maîtrise paroissiale et un nombreux clergé.

Devant le cercueil marche un peloton de sapeurs-pompiers en armes.

M. Etienne Arnould, adjoint au maire, porte la croix et M. l'abbé Beccue, vicaire à Loos, les burettes et le calice.

La dépouille mortelle de M. le chanoine Parent est portée par ceux-là mêmes que M. le doyen regardait comme la portion choisie et préférée de son troupeau : par des ouvriers.

Une escorte d'honneur est faite autour du cercueil par la compagnie des sapeurs-pompiers.

Les coins du poêle sont tenus par MM. Wambergue, maire ; Plichon, député ; Duquenne, conseiller général ; Duhamel, conseiller d'arrondissement, et par MM. les chanoines Boedt, vice-doyen, curé d'Estaires, et Richard, supérieur du Collège Saint-Jude, à Armentières.

Derrière le corps, marchent le Conseil municipal, les membres du Conseil paroissial et du Comité catholique, ainsi que les cousins du défunt, qui sont accompagnés de MM. les abbés Fercot, curé de Wignehies, ami personnel de M. Parent ; Catteau, curé de Lys ; Petitprez, supérieur à Valenciennes, et Decock, vicaire à Lille (Saint-Maurice).

Tout le long du parcours, du presbytère à l'église, de l'église au cimetière, ainsi que pendant la messe, la musique municipale, sous la direction de son chef, M. Rossignol, a exécuté plusieurs marches funèbres.

LE SERVICE RELIGIEUX

L'ASSISTANCE

L'intérieur de l'église a reçu une ornementation d'une somptuosité remarquable. L'architrave disparaît sous d'immenses tentures qui portent, de distance en distance, des écussons avec initiales du vénéré défunt. Autour du chœur est posée une draperie lamée d'argent, et des festons, richement décorés, courent le long de la corniche des stalles.

C'est M. l'archiprêtre Coubronne qui célèbre le Saint-Sacrifice. Une messe de « Requiem » harmonisée, a été artistement interprétée par la maîtrise paroissiale, sous la direction de M. Lecocq.

La foule est à ce point considérable que l'offrande, faite par deux prêtres, s'est prolongée de plus d'un quart d'heure après la messe.

Dans cette assistance considérable qui se presse dans la vaste et belle église, nous avons remarqué la présence de plus de cent cinquante prêtres venus de tous les points du diocèse ; citons parmi eux, et de mémoire :

MM. les vicaires-généraux Lamant et Cateau, supérieur du Grand-Séminaire ; MM. les chanoines Hécart, archiprêtre de la Métropole ; Dubar, supérieur de Saint-Amand ; Dewaulle, vice-recteur de l'Université catholique, et Cliquennois, professeur ; Scalbert, archiprêtre de Saint-Eloi à Dunkerque ; Debrabant, doyen de Notre-Dame à Tourcoing ; Streck, doyen de Saint-Sauveur ; MM. les Supérieurs d'Estaires, de Tourcoing, de Saint-François d'Assise à Hazebrouck ; M. l'abbé Nory, représentant M. l'abbé Hidden, supérieur de Saint-Jacques ; MM. les Doyens de Saint-Eloi à Hazebrouck, de Saint-André à Lille, de Comines, de Saint-Vaast à Armentières, de Laventie, MM. les abbés Vandy, aumônier ; Lancelin, aumônier ; Lemire, professeur au Grand-Séminaire ; Jubaru ; Lefebvre, de la *Croix du Nord* ; Bouqueau, aumônier ; le Frère Flour ; M. l'abbé Gruson, vice-doyen; MM. les curés de Wavrin, La Gorgue, de Ribécourt, Annœullin S.-C., Roubaix S.-C., de St-Souplet, Vauban à Lille, Steenbecque, d'Estourmel, de Feignies, Ostricourt, Leuwarde, de Le Mainil, Marquillies, de Maing, Fives-Saint-Louis, Roncq, Haverskerque, Petit-Ronchin, Santes, Roost-Warendin, de Prémesques, Tourcoing N.-D. de Lourdes, Lestrem, Saint-Rédempteur à Roubaix, Noyelles-sur-l'Escaut, Vimereau ; MM. les abbés Zvinguedau et Loridan, le P. Thomann, ancien Supérieur du collège de Saint-Esprit, ainsi que tous les curés et vicaires du décanat et des décanats voisins.

Remarqués aussi une vingtaine de prêtres, natifs de Merville, ainsi qu'une dizaine d'anciens vicaires de la paroisse.

Et parmi les notabilités civiles et politiques, signalons la présence, outre ceux déjà mentionnés, de MM. Dupont, maire d'Estaires, et Ernout, adjoint ; Lescroart, maire de Lomme; Colson, adjoint à Haverskerque ; Woussen, maire de La Gorgue ; Degruson, malteur au Petit-Ronchin ; Joseph Lecomte papetier à Bousbecque ; Lecomte-Ernout et Dumon, industriels ; Pruvost frères, fondeurs ; Douvrin, imprimeur ; MM. les docteurs Rousseau, Carrez et Blond, de Merville ; Théophile Degruson, malteur-brasseur ; Gustave Hennion, minotier ; G. Wambergue, président cantonal de la Jeunesse Catholique, et Bouillet, président de la J. C. de Merville ; Benjamin Degruson, président de la Musique ; Serlooten, président des Anciens Militaires ; Louis Caudron, entrepreneur, etc., etc.

L'ABSOUTE — LES DISCOURS

Aussitôt l'offrande terminée, M. le vicaire-général Lamant, au nom de l'autorité diocésaine, remercie la population de Merville de l'admirable démonstration qu'elle fait en l'honneur de son regretté doyen ; il ajoute qu'il voit dans cette grandiose cérémonie une récompense pour M. l'abbé Parent et une protestation de foi de la part des paroissiens contre l'esprit du mal qui pénètre partout et contre lequel, pour honorer la mémoire de celui qui fut leur pasteur vigilant, ils doivent réagir et lutter.

Puis, M. le vicaire-général Lamant, ayant chanté l'Absoute, le cortège se dirige vers le champ du repos dans le même ordre que précédemment.

Les rues qui conduisent au cimetière sont noires de monde ; dans la foule se trouvent un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières, qui ont pris quelques instants sur l'heure du dîner pour venir saluer la dépouille mortelle du prêtre qui fut pour eux un protecteur, un bienfaiteur, un père.

On pénètre dans le cimetière ; les prières liturgiques sont récitées ; puis le cercueil est descendu dans une fosse voisine du calvaire, en attendant qu'il soit déposé dans le monument, qu'une souscription publique qui vient de s'ouvrir, permettra d'élever à la mémoire du très regretté Maître Gustave Parent.

Deux discours sont prononcés, l'un par M. Wambergue, maire de Merville ; l'autre par M. Plichon, député de la circonscription.

Discours de M. Wambergue
maire de Merville

Bien que nos cœurs soient tout à la tristesse et à la désolation, mon devoir est de dire un suprême adieu, au nom de Merville, au bon Doyen, au véritable père que nous pleurons.

Cette cérémonie grandiose à laquelle nous venons d'assister, ce concours immense de personnes de toute condition, la Ville entière marquant son deuil et par les tentures et par le drapeau national en berne, témoignent les regrets unanimes et la profonde vénération de toute cette paroisse à laquelle il a donné vingt années de sa vie, se consacrant à elle avec toute l'ardeur de son âme d'apôtre, lui donnant tout ce que son cœur renfermait d'affection et de bonté.

La bonté était la dominante de ses qualités. Il était bon pour tous, mais la plus grande part de son affection allait aux déshérités de la fortune. Il avait pour tous le mot qui console. Il était bon avec ceux qui étaient dans la peine comme avec ceux qui étaient dans la joie. Il prenait part à l'affliction des uns et se réjouissait du bonheur des autres. Il était bon surtout avec les enfants et avait toujours pour eux une parole aimable et affectueuse. Tout en lui d'ailleurs respirait la bonté. Aussi au moment où il venait de rendre le dernier soupir, où la douleur étreignait ceux qui l'entouraient, c'est bien le sentiment général, que l'un de nous traduisit en disant : C'était un bon.

Avant d'être nommé Doyen de Merville, M. Parent quittant la chaire de Rhétorique qu'il occupait si brillamment au Petit-Séminaire de Cambrai, avait passé trois années dans la paroisse d'Haverskerque. Il y a laissé un souvenir qui ne s'effacera jamais et chaque famille d'Haverskerque est représentée ici comme s'il était encore leur curé. M. le Doyen leur rendait affection pour affection et ses anciens paroissiens avaient conservé une partie de son cœur.

C'est à Haverskerque que M. le Doyen Becquart avait appris à le connaître et bien que rien ne pût faire supposer sa fin prochaine, il avait souhaité d'avoir comme successeur ce prêtre de profonde valeur. Ce fut comme un legs qu'il fit à Merville. M. Parent était encore bien jeune, il n'avait pas encore eu le titre de curé et cependant par suite d'un concours heureux de circonstances, il advint qu'il fut désigné par l'autorité diocésaine et accepté par le gouvernement comme doyen de Merville.

Le 19 mars 1888, il prit possession de son nouveau poste qu'il conserva jusqu'à sa mort.

En le voyant partir bien à contre-cœur, les paroissiens d'Haverskerque disaient : Nous n'étions pas dignes de le conserver, mais il ne restera pas plus à Merville.

Plusieurs fois, en effet, il fut appelé par la confiance de ses supérieurs à des situations plus importantes. Toujours, il refusa, voulant se consacrer tout entier et pour la vie, à sa paroisse et à son décanat. Son activité et son intelligence trouvèrent d'ailleurs à Merville un champ de travail considérable. A la mort de M. le doyen Becquart, la construction de notre église venait d'être achevée au moins pour le gros œuvre, et quelques jours avant sa fin, il avait eu la joie d'en prendre possession par la touchante cérémonie de la bénédiction des cloches. Rien n'était fait pour la décoration et l'ameublement. Le jeune Doyen consacra à ce travail toute son intelligence, et il fut merveilleusement aidé par un goût absolument sûr.

Quoi de plus beau et de plus artistique que le maître-autel, la chaire de vérité, les stalles, les orgues, le Chemin de Croix, tout le mobilier, en un mot, qui orne notre église. S'il meurt sans laisser son œuvre achevée, c'est parce que la loi de Séparation est venue mettre tout en péril et une de ses plus grandes tristesses fut de voir violer au jour douloureux de l'inventaire, cette église qu'il avait aimée et parée comme une épouse.

Lorsqu'il arriva à Merville, il y trouva toute une série d'œuvres amenées ou créées par ses prédécesseurs : école des Sœurs de l'Enfant-Jésus, école des Frères, collège des Pères du Saint-Esprit, couvent des Récollectines gardes-malades, orphelinat municipal des Frères. Il favorisa ces œuvres de tout son pouvoir et contribua à doter Merville d'un Carmel paratonnerre de prières pour notre cité et d'un magnifique orphelinat de garçons.

Mais le vent de déchristianisation soufflait de plus en plus. Arrivèrent la loi dite de liberté d'association et celle de la Séparation. Il dut assister au départ des Carmélites et des Récollectines. Son cœur saigna, mais il conservait encore ses classes et son collège. Cela ne devait pas durer, car bientôt les Sœurs de l'Enfant-Jésus durent quitter leur école, où depuis si longtemps elles se consacraient à l'éducation des mervillois. Tout le monde se rappelle leur départ si émouvant. Ce fut ensuite le tour des Frères et des Pères du Saint-Esprit. Les ruines s'amoncelaient sur les ruines, le bon pasteur voyait partir les meilleurs de ses enfants, ceux dont il avait besoin pour la direction et la formation des autres.

Il ne se laissa pas décourager et alla au plus pressé. Il fallait à tout prix continuer l'éducation chrétienne de la jeunesse. Ses démarches furent couronnées de succès et il parvint à s'assurer le concours de maîtres et de maîtresses dévoués qui continuèrent les traditions des disparus.

Les écoles reprirent aussi florissantes que jamais.

Le vide laissé par la suppression du collège subsistait toujours. Ces immenses bâtiments étaient toujours inoccupés ; il manquait un enseignement supérieur pour la formation des jeunes gens destinés soit aux affaires, soit à l'agriculture. Le Supérieur général des Pères du Saint-Esprit mettait gracieusement à sa disposition l'ancien collège, mais l'autorité diocésaine à laquelle il s'adressa avait trop à faire par ailleurs et malgré la grande utilité de cette œuvre, rien n'a pu encore être fait jusqu'à ce jour.

Prêtre d'une grande piété et d'une intelligence très cultivée, il entrait dans tous les détails de son ministère paroissial. D'une doctrine sûre, en parfaite communion d'idées avec ses supérieurs, il était l'ennemi des doctrines nouvelles. Il aimait du haut de la chaire, tantôt dans des causeries familières, tantôt dans des sermons étudiés, à instruire son peuple. Sa parole servie par un organe des plus sympathiques était toujours claire et pré-

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR PURGATIF

FEUILLETON 56

Mam'zelle Monte-Cristo

Par Charles SOLO

Effectivement, la mystérieuse embarcation venait de déployer toutes ses voiles, filait comme une ombre légère dans la direction du Nord-Ouest, c'est-à-dire vers la pleine mer.

— Faut-il donner la chasse ? demanda John.

— A quoi bon ? Que nous importe cette goëlette ! Des contrebandiers probablement !

— Dans ce cas, ils ont des amis à terre, et il pourrait y avoir danger à descendre, observa Gédéon.

— Peuh ! Nous ne leur voulons pas de mal à ces gens ! Et puis rien ne prouve encore...

Déjà l'étrange goëlette avait disparu dans la brume.

Les passagers décidèrent de ne plus se préoccuper de l'incident.

Le canot fut mis à la mer, le pilote indien se plaça à la barre.

— John ! avait dit M. Donegal, je ne sais combien de temps durera notre expédition, mais la consigne est de croiser, sous pavillon américain, au large de la baie jusqu'à notre retour.

— All right ! fut la réponse.

Deux minutes après, le canot portant Mlle Monte-Cristo et ses compagnons quittait le « Florida ».

VI

Débarquement mouvementé

Ce fut Aristide Lavignette qui, au risque de se rompre le cou ou de faire chavirer l'embarcation, sauta le premier à terre.

Il escalada un des rochers qui bordaient la côte, et, sabre au clair, dans l'attitude d'un découvreur de mondes :

— Salut à toi, terre promise où le Pactole coule à pleins bords ! Pays fortuné où les cailloux des torrents sont des diamants! Salut à toi, au nom de Mam'zelle Monte-Cristo, mon aimable souveraine ! s'écria-t-il.

— L'infernal bavard ! dit Gédéon tout en aidant Zezette à descendre du canot.

Le cabot, jugeant sans doute sa manifestation incomplète, exécutait dans l'embouchure de ses mains, réunies en cornet, une fanfare triomphale.

Ses amis lui faisaient signe de se taire et de descendre, rien n'y fit.

Quand toute la troupe eut débarqué, le canot regagna le navire qui s'éloigna lentement. Groupés sur la rive, nos amis le suivirent du regard jusqu'à ce qu'il eût doublé la pointe extrême de la baie.

Mlle Monte-Cristo sentit son cœur se serrer.

Ce yacht si miraculeusement rencontré, alors que, à New-York, elle croyait tout perdu, emportait quelque chose de son âme.

— Adieu ! beau navire ! dit-elle, puisses-tu bientôt revenir et nous ramener au pays de France !

Sur son rocher, Aristide Lavignette, en vrai gamin de Paris, chantait à tue-tête :

Sur ce rocher, je veux planter
Les triomphales bannières
Que mes phalanges guerrières
Derrière moi, laissant flotter.

Ses compagnons qui — à l'exception de M. Donegal et de Benjamin Coco partageaient l'impression de Mlle Monte-Cristo — lui surent gré de sa fantaisie.

Le cabot reprenait :

Salut ! ô terre de cocagne,
Salut ô pays des millions,
Une reine qui m'accompagne
De ton sol prend possession.

Puis s'agrippant des pieds, des mains, risquant cent fois de se rompre le cou, il descendit de son perchoir.

— Hein ! Quoi ? Qu'en dites-vous ?... Ai-je du timbre ? Suis-je un artiste ? demanda-t-il.

— Un artiste et un fou ! tu oublies que nous sommes en plein Zoulouland, c'est-à-dire en pays inconnu et que ton imprudence...

— Bah ! les Zoulous ne sont pas si terribles qu'on veut bien le dire !... Et puis, la musique adoucit les mœurs !... N'est-ce pas votre avis ! seigneur Benjamin Coco.

— Admettons que nous n'ayons rien à redouter des indigènes ! Il reste cette goëlette qui a quitté la baie au moment où la « Florida » se préparait à y entrer.

— Peuh ! cette coquille est loin.

— Elle peut avoir déposé à terre des gens dont nous ne connaissons pas les intentions et auxquels tu aurais pu donner l'éveil.

— Tant mieux ! Je ne chante pas pour les banquettes.

Ce dialogue se serait prolongé à l'infini si M. Donegal n'était venu y mettre le hola.

— En route, dit-il, ce soir nous devons être sur territoire transvalien.

La petite colonne se forma ayant en tête Benjamin Coco qui remplissait les fonctions de guide et Aristide exécutant avec son sabre de terribles moulinets.

Le brave garçon était enchanté du rôle qu'il s'était attribué et il le jouait avec conviction.

La troupe arriva devant une gorge assez étroite, sombre défilé qu'il fallait franchir pour atteindre le village cafre de Matingi où selon les dires de Benjamin Coco, on trouverait à acheter des chevaux.

— Le beau décor de mélo, fit Aristide. Il ne manque que les brigands.

— Un vrai boyau ! remarqua Eustache Galimard.

Pour se donner du cœur au ventre — selon sa propre expression — Aristide Lavignette reprit son air favori :

La Bohême, va sans retard
Peuples ! vous apporter la lutte,
Tremblez ! Les chantres de la Butte
Ont débarqué leur étendard.

Mais soudain un coup de sifflet strident, prolongé, vint déchirer le tympan.

Tous s'arrêtèrent.

— Halte ! fit une voix. Hand bug.

— Voici les brigands demandés ! nous sommes servis à souhait ! En avant la musique !

L'Américain, Gédéon, Eustache armèrent leurs carabines et se disposaient à en faire usage.

—Bras en l'air !... Inutile de résister, nous sommes en nombre, ordonna la même voix d'un ton qui ne souffrait pas de réplique.

En même temps, une centaine de gaillards, la plupart bâtis en athlètes, l'arme au poing, cernèrent la petite troupe.

Avant même qu'ils aient pu se défendre, nos amis étaient désarmés.

L'un des agresseurs se détacha de la bande, s'avança, salua poliment et demanda :

— Messieurs, nous venons d'entendre l'un de vous chanter en français, c'est pourquoi mes compagnons m'ont chargé de vous interroger en cette langue. Rassurez-vous, il ne vous sera fait aucun mal et nous nous engageons même à vous présenter des excuses dès que nous serons fixés sur vos intentions.

— Je suis citoyen de la libre Amérique et je me plaindrai à mon consul ! fit M. Donegal, visiblement contrarié.

L'homme eut un haussement d'épaules.

— Vous êtes Français, je crois ! reprit-il, s'adressant aux autres.

— Oui ! nous sommes Français ! Tout ce qu'il y a de plus Français, à l'exception de monsieur, qui est Américain, et de ces deux personnes, dont le teint légèrement bistré, vous indique la provenance ! fit Aristide.

— Alors, pas d'Anglais parmi vous ?

— Non ! pas d'Anglais !

Aux côtés de celui qui posait l'interrogatoire était venu se placer un vieillard de grande taille, à la barbe hirsute, aux longs cheveux grisonnants, aux traits durs, mais au regard excessivement doux.

Evidemment cet homme n'était pas un chef de brigands.

Des brigands ! passe encore en pays civilisés ; en Grèce, en Turquie, en Italie, dans la banlieue de Paris ! mais en Afrique...

Le nouveau venu prononça quelques mots dans une langue inintelligible.

L'autre approuva du geste et continua :

— Peut-on savoir, messieurs, ce qui vous amène en ces parages ?

Ce fut encore Aristide, l'héroïque Aristide, qui se chargea de la réponse.

—L'honorable patron du vaisseau qui nous débarque vous dirait que nous sommes en balade. Moi ! je suis plus explicite. D'abord nous sommes chargés de reconquérir le bien d'une orpheline dont nous soignons les intérêts. Ensuite, nous nous amuserons à faire enrager les Anglais.

— All right ! ponctua M. Donegal.

— Il me reste à connaître vos noms.

Aristide s'inclina avec grâce et commença les présentations.

— Master William Donegal exerçant la profession de roi des cotons à New-York et Philadelphie ; M. Gédéon La Bastide, l'un des sculpteurs les plus en vogue de la France ; M. Eustache Galimard, une notabilité du journalisme parisien ; le senor Benjamin Coco et sa sœur Paméla ; Mlle Lise Josselin, l'orpheline dont nous soignons les intérêts.

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille.